



SAINT-BERTHEVIN

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

DICRIM

**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

**Version 1
Edition 2017**

Mairie – Place de l'Europe
Tel : 02.43.69.28.27
Fax : 02.43.69.20.88
<http://www.saint-berthevin.fr/>
accueil@ville-saint-berthevin.fr

LE MOT DU MAIRE

La ville de Saint-Berthevin s'est engagée dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques existants sur son territoire.

Les inondations, les intempéries, les mouvements de terrain sont les principaux risques auxquels la ville peut être exposée.

Aujourd'hui grâce aux moyens d'alerte et aux mesures de prévention prises par l'Etat et les collectivités territoriales, de nombreux évènements aux conséquences parfois dramatiques peuvent être évités.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est prévu par le Code de l'Environnement. L'information préventive sur les risques majeurs « comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets ».

En diffusant ce DICRIM, la ville de Saint-Berthevin souhaite vous sensibiliser à la prévention et à la conduite à tenir en cas de risque majeur pour faire de la sécurité l'affaire de tous.

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	3
Les Risques Majeurs	7
L'Alerte	8
Les Consignes Générales	9
Le Risque Météorologique	10
Le Risque Inondation.....	19
Le Risque Feu de Forêt.....	23
Le Risque Mouvement de Terrain.....	25
Le Risque Sismique	29
Le Risque Industriel.....	32
Le Risque Transport de Matière Dangereuse	34
Le Risque Sanitaire.....	38
Plan Vigipirate	39
Les Contacts Utiles.....	44

LES RISQUES MAJEURS

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est un évènement potentiellement dangereux se produisant dans une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux, peuvent être atteints.

DEUX CRITERES CARACTERISENT LE RISQUE MAJEUR :

- Une faible fréquence ;
- Un degré de gravité important : nombreuses victimes, dommages conséquents aux biens et à l'environnement.

ON DISTINGUE TROIS GRANDES CATEGORIES DE RISQUES MAJEURS :

- Les risques naturels : inondation, mouvements de terrain, risques météorologiques ou sismiques ;
- Les risques sanitaires : pandémie grippale, épizootie ;
- Les risques technologiques : risque industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses.

SAINT-BERTHEVIN PEUT ETRE CONCERNE PAR :

Risques naturels	Risques sanitaires	Risques Technologiques	Risques de réseau	Risques de la vie courante
Météorologique	Canicule	Industriel classique	Perturbation du réseau d'eau potable	Mouvement de foule
Inondation	Grand Froid	Industriel SEVESO	Rupture prolongée d'électricité	Colis/Pli suspect/Attentat
Feu de forêt	Pandémie grippale	Transport de Matières Dangereuses	Rupture conduite de gaz	Incendie
Mouvement de Terrain	Epizooties majeures	Pollution des sols	Accident routier	
Sismique	Intoxication alimentaire	Pollution de l'air	Accident aérien	
		Pollution des eaux intérieures	Accident ferroviaire	
			Perturbation des ressources en hydrocarbures	



L'ALERTE

EN CAS D'ÉVÈNEMENT GRAVE, L'ALERTE RELEVÉ DE LA RESPONSABILITÉ DU PREFET ET DU MAIRE.

Selon la nature de l'évènement, les informations et alertes peuvent être diffusées par :

- Haut-parleur sur les véhicules communaux ;
- Panneaux d'information électroniques communaux ;
- Internet via un message électronique ;
- Internet via le site Internet communal <http://www.saint-berthevin.fr/> ;
- Comptes Twitter et Facebook de la Ville ;
- La radio locale (France Bleu Mayenne, 93.3 MHz).

En fonction de la nature et de l'ampleur du risque, peut être prévue une information :

- Par porte-à-porte grâce aux référents de quartier ;
- Dans les boîtes aux lettres ;
- Par affichage dans les bâtiments municipaux, les commerces communaux ;
- Par la police municipale, les forces de l'ordre, les pompiers.

EN CAS D'ALERTE

Le signal ne renseigne pas forcément sur la nature du danger. Il faut donc :

- écouter les radios locales pour connaître les consignes à suivre (évacuation ou confinement) ;
- suivre les consignes données.

LE PACK SECURITE A PREPARER CHEZ SOI

- Radio à piles ;
- Lampe de poche ;
- Matériel de confinement : ruban adhésif, serpillère ou tissus pour colmater le bas des portes ;
- Nourriture et eau ;
- Couvertures ;
- Vêtements ;
- Papiers personnels ;
- Médicaments et notamment traitement quotidien.



LES CONSIGNES GÉNÉRALES

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence. Ces événements peuvent être : la perturbation du réseau d'eau potable, un accident industriel, un accident ferroviaire... Pour certains risques, référez-vous aux consignes ci-dessous.

EN CAS DE DANGER IMMEDIAT

En cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde, il est impératif pour la population de se mettre à l'écoute de la radio France Bleu Mayenne (93.3 Mhz) sur laquelle seront communiquées les premières informations sur la catastrophe et les consignes à respecter. Dans le cas d'une évacuation décidée par les autorités, la population en sera avertie par la radio.

EN CAS DE DANGER PREVISIBLE

Selon les événements, et sur recommandation de la Préfecture, la Mairie peut être amenée à donner des informations et consignes spécifiques :

- par des messages diffusés par haut-parleurs sur les véhicules communaux ;
- par un message unique diffusé sur les panneaux électroniques de la commune ;
- par des informations diffusées sur le site Internet de la mairie : <http://www.saint-berthevin.fr/> ;
- par les comptes des réseaux sociaux de la commune ;
- par des informations radio sur France Bleu Mayenne (93.3 Mhz).

Avant :	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none">- Prévoir les équipements minimums (voir § L'Alerte);- S'informer des risques encourus, des consignes de sauvegarde, des plans d'intervention en mairie ou auprès de la préfecture ;- Discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement) ;- Simulations : y participer ou les suivre.	<ul style="list-style-type: none">- Evacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque ;- Ecouter la radio France Bleu Mayenne (93.3 Mhz) ;- Informer le groupe dont on est responsable ;- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les enseignants ou les animateurs du service Enfance/Jeunesse de la ville ;- Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer les lignes au profit des services de secours.	<ul style="list-style-type: none">- S'informer : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités ;- Informer les autorités de tout danger observé ;- Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées, isolées ou handicapées ;- Se mettre à la disposition des secours ;- Evaluer les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

PRESENTATION

Une procédure d'alerte météorologique a été mise en place par Météo France, qui a pour objectif l'information sur le risque météorologique relatif aux phénomènes de vent violent, orage, pluie-inondation, inondation, grand froid, canicule, et neige-verglas.

Le niveau de vigilance nécessaire vis-à-vis des phénomènes météorologiques à venir prend la forme d'un zonage départemental qui repose sur quatre couleurs et des pictogrammes.

VERT	Pas de vigilance particulière
JAUNE	Être attentif pour la pratique d'activités sensibles au risque météorologique
ORANGE	Vigilance requise : phénomènes dangereux
ROUGE	Vigilance absolue : phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

CONSIGNES COMPORTEMENTALES POUR LA POPULATION

Les conseils de comportement varient en fonction des phénomènes climatiques considérés et de leur intensité.

1) EN CAS DE VENTS VIOLENTS

Couleur	Conséquences possibles	Conseils
Orange	<ul style="list-style-type: none"> - Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes ; - Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées ; - Des branches d'arbres risquent de se rompre ; - Les véhicules peuvent être déportés ; - La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière ; - Quelques perturbations peuvent affecter les transports aériens et ferroviaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre ; - Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent ; - Ne vous promenez pas en forêt et prenez garde aux chutes d'arbres ; - En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers ; - N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol ; - Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
Rouge	<p>Avis de tempête très violente</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des coupures d'électricité et de téléphone, peuvent affecter les réseaux de distribution, pendant des durées très importantes ; - Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés ; - La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau ; - Les transports aériens et ferroviaires peuvent être sérieusement affectés. 	<p>Dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restez chez vous ; - Mettez-vous à l'écoute de la radio France Bleu Mayenne (93.3 Mhz) ; - Prenez contact avec vos voisins. <p>En cas d'obligation de déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N'emportez avec vous que le strict nécessaire et évitez de vous rendre dans les secteurs forestiers, - Signalez votre départ et votre destination à vos proches. <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés, - N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol, - Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable, - Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion

2) EN CAS DE FORTES PRECIPITATIONS

Couleur	Conséquences possibles	Conseils
Orange	<p>De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables ; - Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés ; - Risque de débordement des réseaux d'assainissement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents ; - Respectez les déviations mises en place ; - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ; - Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.
Rouge	<p>De très fortes précipitations sont attendues susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans des zones rarement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés ; - Des cumuls très importants de précipitations sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés ; - Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau ; - Des perturbations importantes peuvent affecter les transports ferroviaires ; - Risque de débordement des réseaux d'assainissement ; - Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire. 	<p>Dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés ; - S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents ; - Respectez les déviations mises en place ; - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ; - Signalez votre départ et votre destination à vos proches. <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations ; - Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable ; - Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils ; - N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.

3) EN CAS D'ORAGES

Couleur	Conséquences possibles	Conseils
Orange	<ul style="list-style-type: none"> - Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants sur l'habitat léger et les installations provisoires ; - Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement ; - Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations ; - Des coupures d'électricité peuvent se produire. 	<ul style="list-style-type: none"> - A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent ; - Soyez prudents et vigilants en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs ; - Ne vous abritez pas sous les arbres et évitez les promenades en forêts ; - Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ; - Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> - Risques élevés pour les personnes et les biens ; - Nombreux et vraisemblablement très violents orages, susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants ; - Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs, les cultures et plantations ; - Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre ; - L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger ; - Des inondations de caves et points bas sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières ; - Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire. 	<p>Dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evitez les déplacements ; - Evitez les activités extérieures de loisirs. <p>En cas d'obligation de déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses ; - N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr ; - A l'approche d'un orage, abritez-vous en évitant les zones boisées et mettez en sécurité vos biens ; - Sur la route, arrêtez-vous en sécurité en évitant les zones boisées. S'il n'y a pas de danger immédiat, ne quittez pas votre véhicule. <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ; - Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ; - Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous dans un endroit plus sûr, jusqu'à l'annonce d'une

		<p>amélioration ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins ;- Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.
--	--	---

4) EN CAS DE NEIGE ET VERGLAS

Couleur	Conséquences possibles	Conseils
Orange	<p>Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés ; - Les risques d'accident sont accrus ; - Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer, privilégiez les transports en commun ; - Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du Centre Régional d'Information et de Circulation Routière (CRICR) ; - Préparez votre déplacement et votre itinéraire ; - Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule ; - Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place ; - Facilitez le passage des engins de dégagement des voies de circulation, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des couloirs de circulation. Il est rappelé que le dépassement des engins de déneigement est interdit par le code de route ; - Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux ; - Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> - De très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique ; - Les conditions de circulation risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau ; - De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours ; 	<p>Dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restez chez vous ; - N'entrez aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables ; - Mettez-vous à l'écoute la radio locale France Bleu Mayenne (93.3 MHz) <p>En cas d'obligation de déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renseignez-vous auprès du CRICR ; - Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches ;

	<p>-De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Munissez-vous d'équipements spéciaux pour vous et votre véhicule relatif à l'évènement rencontré ; - Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation ; - Facilitez le passage des engins de dégagement des voies de circulation, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des couloirs de circulation. Il est rappelé que le dépassement des engins de déneigement est interdit par le code de route ; - Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule ; - Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs. <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux ; - Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol ; - Protégez vos canalisations d'eau contre le gel ; - Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable ; - Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.
--	--	--

5) EN CAS DE CANICULE

Couleur	Conséquences possibles	Conseils
Orange	<ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque (personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, personnes isolées...); - Les personnes ayant des activités extérieures doivent prendre garde aux coups de chaleur; - Les enfants doivent faire l'objet d'une surveillance particulière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant la journée : fermez volets, rideaux et fenêtres ; - Aérez la nuit ; - Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez ; - Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas ...) trois heures par jour ; - Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains ; - Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif ; - Continuez à manger normalement ; - Ne sortez pas aux heures les plus chaudes ; - Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers ; - Limitez vos activités physiques ; - En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ; - Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie ; - Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour ; - Accompagnez-les dans un endroit frais ; - Pour en savoir plus, consultez le site http://www.sante.gouv.fr/ .
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> - Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé ; - Le danger est plus grand pour les personnes à risque c'est-à-dire les personnes âgées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées ainsi que les enfants. 	<p>Même recommandations que ci-dessus.</p>

6) EN CAS DE GRAND FROID

Couleur	Conséquences possibles	Conseils
Orange	<p>– Les températures négatives peuvent mettre en danger les personnes à risque notamment les sans domicile fixe et les personnes à la santé fragilisée.</p>	<p>– Evitez les expositions prolongées au froid, au vent et aux courants d'air ;</p> <p>– Veillez à un habillement adéquat ;</p> <p>– Vérifiez par avance la qualité de l'air dans les espaces habités afin d'éviter les intoxications possibles au monoxyde de carbone ;</p> <p>– Demeurez actif et restez attentif aux autres.</p>
Rouge	<p>– Les températures négatives peuvent mettre en danger les personnes à risque notamment les sans domicile fixe et les personnes à la santé fragilisée.</p>	<p>– Evitez les expositions prolongées au froid, au vent et aux courants d'air ;</p> <p>– Veillez à un habillement adéquat ;</p> <p>– Vérifiez par avance la qualité de l'air dans les espaces habités afin d'éviter les intoxications possibles au monoxyde de carbone ;</p> <p>– Demeurez actif et restez attentif aux autres.</p>



LE RISQUE INONDATION

PRESENTATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau.

Le risque inondation est la conséquence de deux composantes :

- l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître par résurgence (remontée),
- l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour implanter toutes sortes de constructions, d'équipements ou d'activités.



On distingue trois types d'inondation :

- l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine,
- l'inondation par ruissellement urbain liée à l'imperméabilisation des sols,
- l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.

Au sens large, les inondations comprennent également l'inondation par rupture d'ouvrages de protection, comme une brèche dans une digue.

Le risque inondation est caractérisé par des niveaux de vigilance « crues », représentés par les 4 couleurs ci-dessous qui indiquent les risques engendrés par une cure ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 heures à venir.

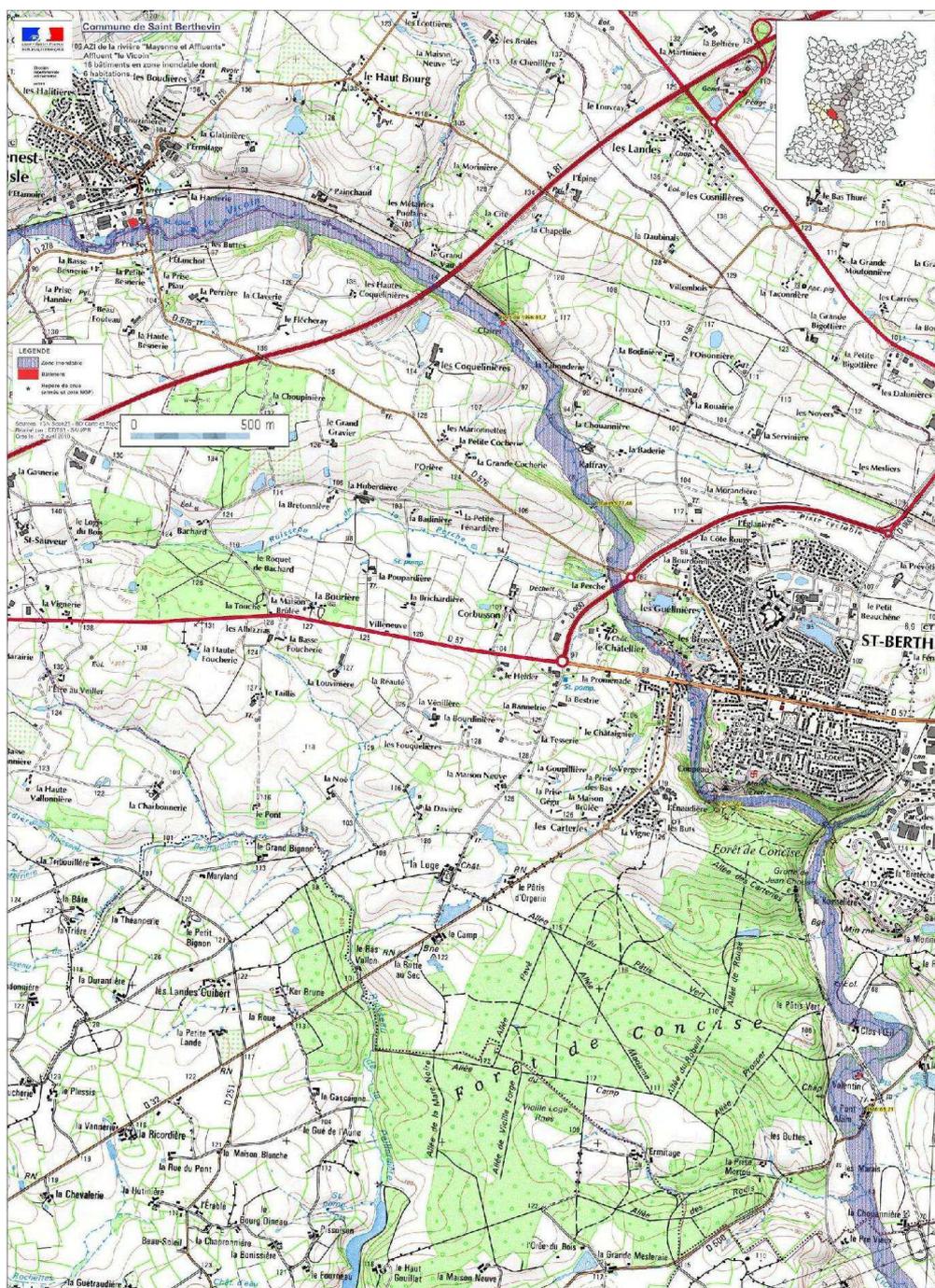
Couleur	Définition	Caractérisation
Vert	Pas de vigilance particulière requise	- Situation normale.
Jaune	Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...); - Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées; - Activité agricole perturbée; - Évacuations ponctuelles.
Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Débordements généralisés; - Vies humaines menacées; - Quartiers inondés : nombreuses évacuations. - Paralysie d'une partie de la vie sociale et économique; - Quelques itinéraires structurants coupés; - Services publics perturbés voire inopérants; - Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...).
Rouge	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens	<ul style="list-style-type: none"> - Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente; - Débordements généralisés; - Menace imminente et/ou généralisée sur les populations; - Nombreuses vies humaines menacées; - Evacuations généralisées et concomitantes. Plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon; - Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel : <ul style="list-style-type: none"> o Bâtiments détruits; o Nombreux itinéraires structurants coupés; o Services publics fortement perturbés voire inopérants; o Réseaux fortement perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...).

Une vigilance météorologique et hydrologique, combinant la vigilance météorologique et la vigilance « crues », est assurée par l'intervention conjointe du SCHAPI (Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations) et de Météo-France.

LES RISQUES

Les repères des plus hautes eaux connues :

Lieu	Date	Hauteur
Chemin de Raffray	1995	77,46 m
« L'Enaudière »	1997	72,30 m
« Le Pont Alain »	1966	65,21 m



La cartographie ci-dessus présente :

-  Le contour de la zone inondable telle que définie par l'Atlas des Zones Inondables « Mayenne et affluents »
-  Le positionnement des bâtiments situés en zone inondable

CONSIGNES COMPORTEMENTALES POUR LA POPULATION

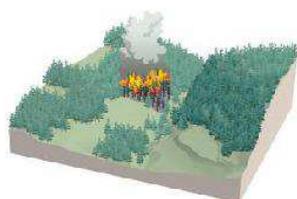
Avant	Pendant	Après
<p>S'organiser et anticiper :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ; - Mettre hors d'eau les meubles, objets et matières et produits dangereux ou polluants ; - Couper le gaz et l'électricité ; - Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents ; - Amarrer les cuves, etc. ; - Repérer les stationnements hors zone inondable ; - Prévoir les équipements minimum (voir § L'Alerte). 	<ul style="list-style-type: none"> - S'informer de la montée des eaux ; - Se réfugier en un point haut préalablement repéré (étage, colline...) ; - Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre ; - Eviter les déplacements inutiles ; - Ne pas chercher à rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ; - Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours ; - N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue ; - Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture). 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les autorités de tout danger ; - Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ; - Aérer et désinfecter les pièces ; - Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche ; - Chauffer dès que possible ; - Entamer les démarches d'indemnisation.



LE RISQUE FEU DE FORET

PRESENTATION

Un feu de forêt concerne une surface boisée minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. En plus des forêts au sens strict, ces incendies peuvent concerner des formations sub-forestières de petite taille : maquis, garrigue, landes.



L'aléa



L'enjeu



Le risque

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- une source de chaleur (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance,
- un apport d'oxygène : le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie,
- un combustible (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...)

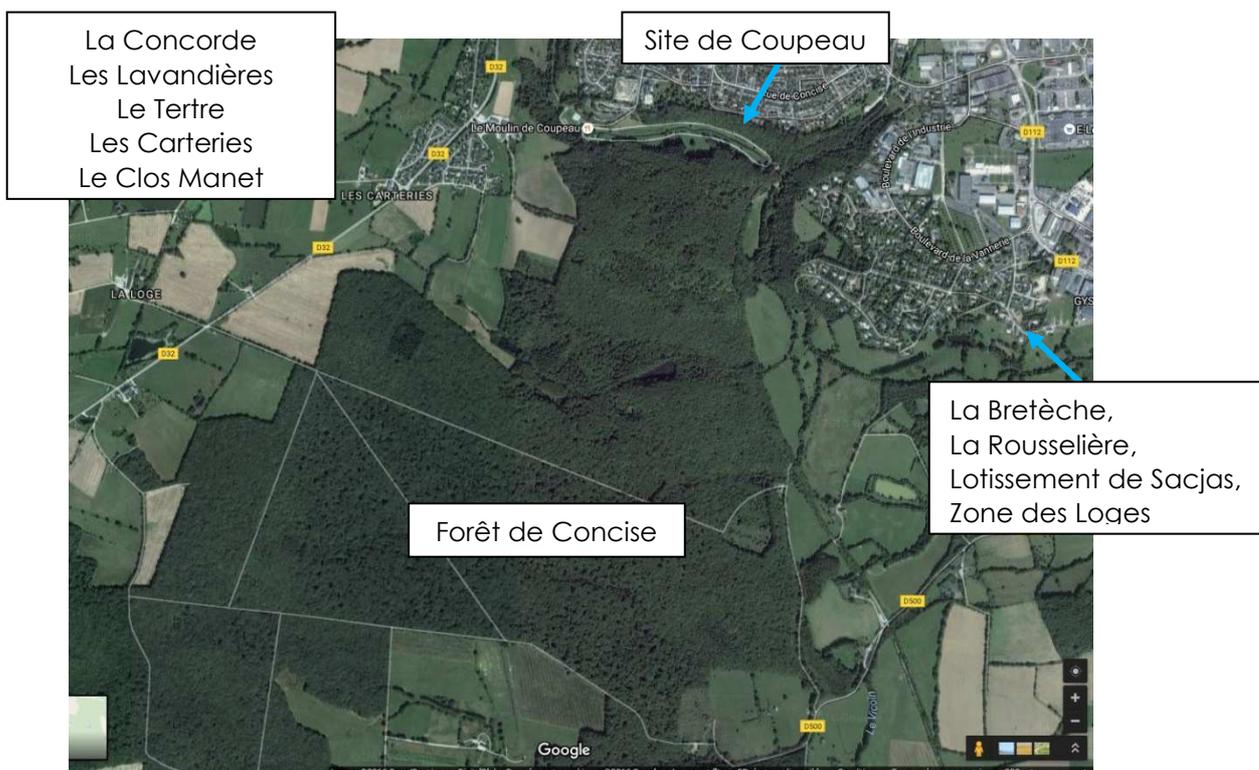
On distingue 3 types de feux :

- les feux de sol : ils brûlent la matière organique dans la litière, l'humus ou les tourbières. Leur vitesse de propagation est faible ;
- les feux de surface : ils brûlent les strates basses de la végétation. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes ;
- les feux de cimes : ils brûlent la partie supérieure des arbres et forment une couronne de feu. Ils libèrent une grande quantité d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont intenses et difficiles à contrôler.

LES ENJEUX

Le risque Feu de forêt concerne la Forêt de Concise. Les lieux à enjeux sont donc ceux situés à proximité de cette forêt, à savoir :

- Les lotissements de la Concorde, des Lavandières, des Carteries et du Clos Manet ;
- Le domaine du Tertre ;
- Le site de Coupeau (restaurant, piscine, vallée verte) et le quartier adjacent ;
- Les lotissements de La Bretèche, de la Rousselière, de Sacjas ;
- La Zone des Loges ;
- L'EHPAD Eurolat ;
- L'école de La Forêt.



CONSIGNES COMPORTEMENTALES POUR LA POPULATION

Si vous êtes témoin d'un feu de forêt	Si vous êtes pris dans un feu de forêt
<ul style="list-style-type: none"> - Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers : 18 ou 112 ; - Donnez l'alerte le plus tôt possible ; - Communiquez un maximum de renseignements : localisation exacte, ce qui brûle, ce qui risque de brûler ; - Respecter les consignes diffusées par les pompiers. 	<p>Vous vous trouvez dans la nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eloignez-vous toujours dos au feu ; - Respirez à travers un linge humide ; - Rejoignez le bâtiment le plus proche : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri ; <p>Vous vous trouvez chez vous ou à proximité d'un bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrez le portail de votre propriété afin de permettre l'accès aux secours ; - Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez-les si possible du bâtiment ; - Attaquez le feu si possible ; - Sinon rentrez dans le bâtiment le plus proche ; - Fermez les volets, les portes et les fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air ; - Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...) et arrêtez la ventilation, car la fumée arrive avant le feu ; - Suivez les instructions des sapeurs-pompiers.



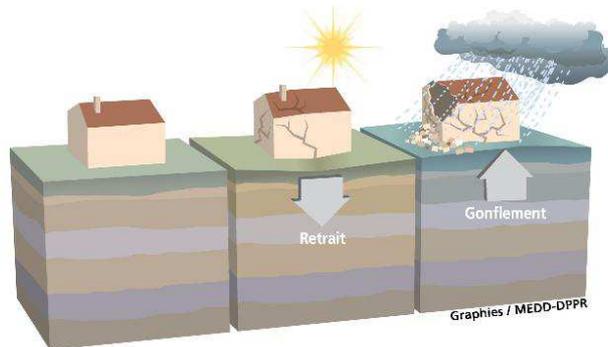
LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

PRESENTATION

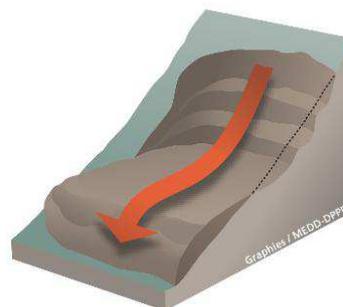
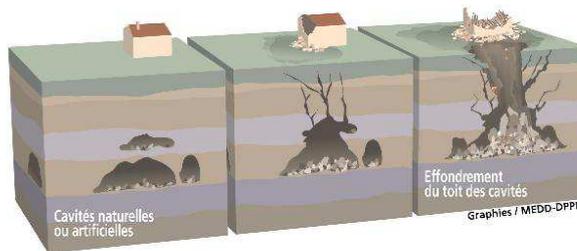
Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

On distingue :

- les mouvements lents et continus entraînant une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage.



- les mouvements rapides et discontinus se propageant de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements liés à la présence de cavités souterraines (carrières ou ouvrages souterrains), les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



LES ENJEUX

Source : site Géorisque <http://www.georisques.gouv.fr/>

La commune n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain.

Une mine de houille a été exploitée de 1830 à 1926 sur le territoire de la commune. La concession est dénommée « Le Genest ». La profondeur maximale de la mine atteint 194 m.

Une mine d'antimoine et or a été exploitée de 1898 à 1934 sur le territoire de la commune. La concession est dénommée « La Lucette ». La profondeur maximale de la mine atteint 260 m.

Une mine d'antimoine, d'argent, de cuivre et de nickel a été exploitée en 1987 sur le territoire de la commune. Le permis de recherche est dénommé « la Sorinière ».

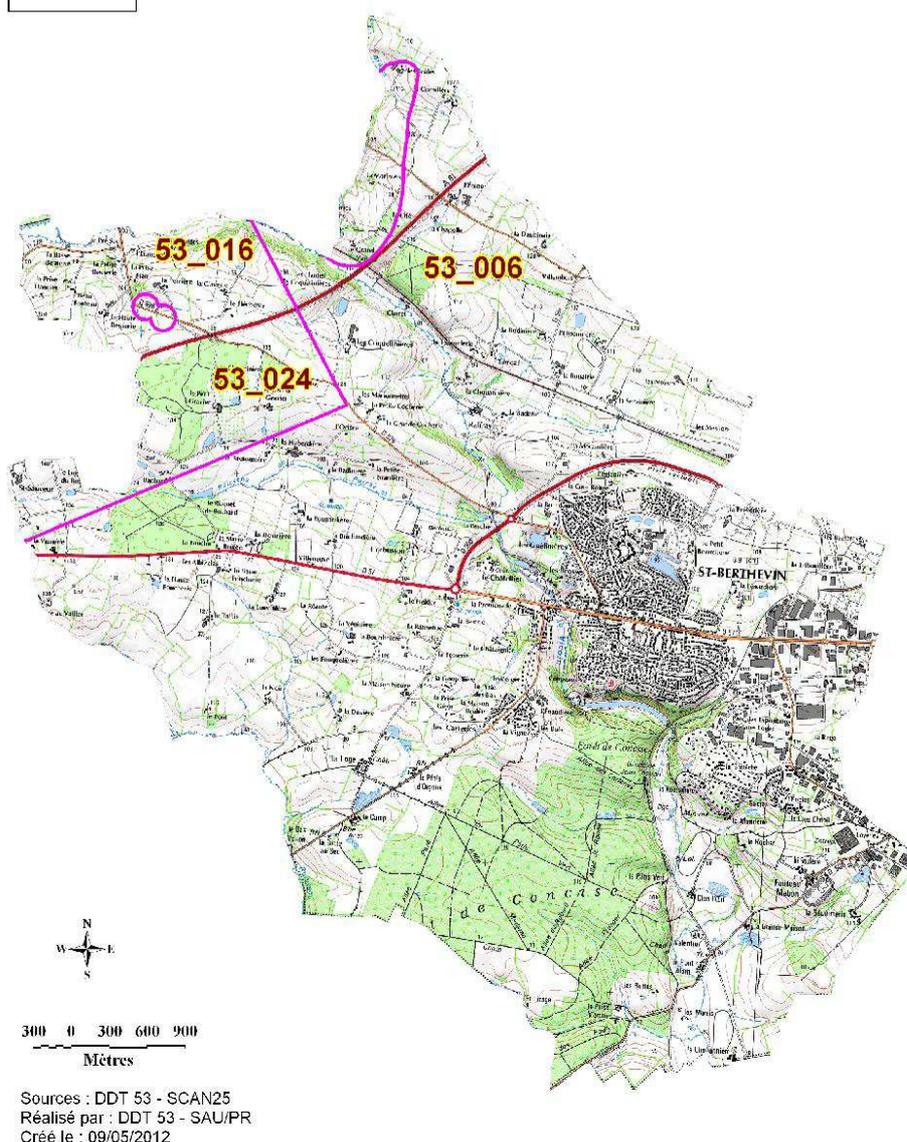


Commune de Saint-Berthevin

Concession "Maisonneuve" 53-006

Concession "La Lucette" 53-016

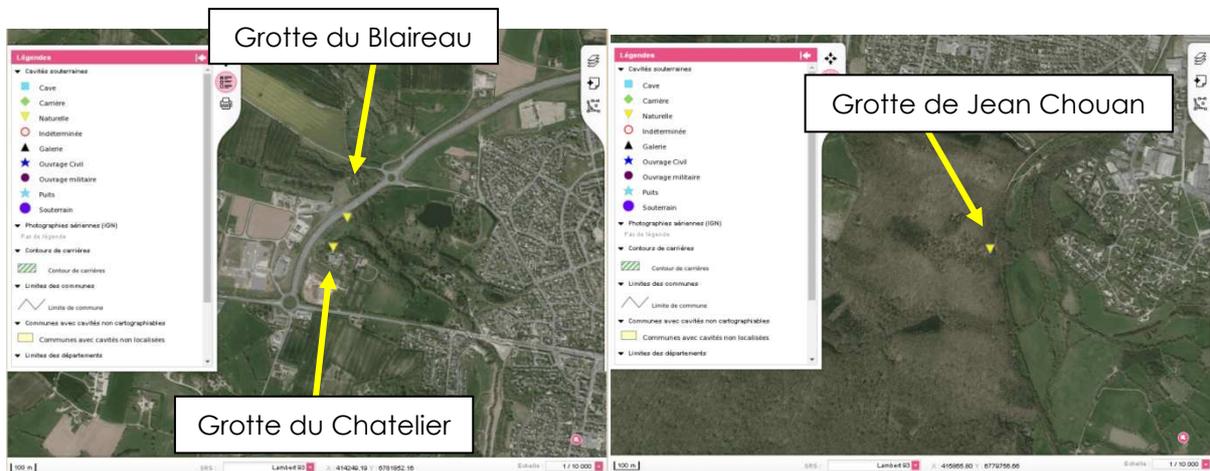
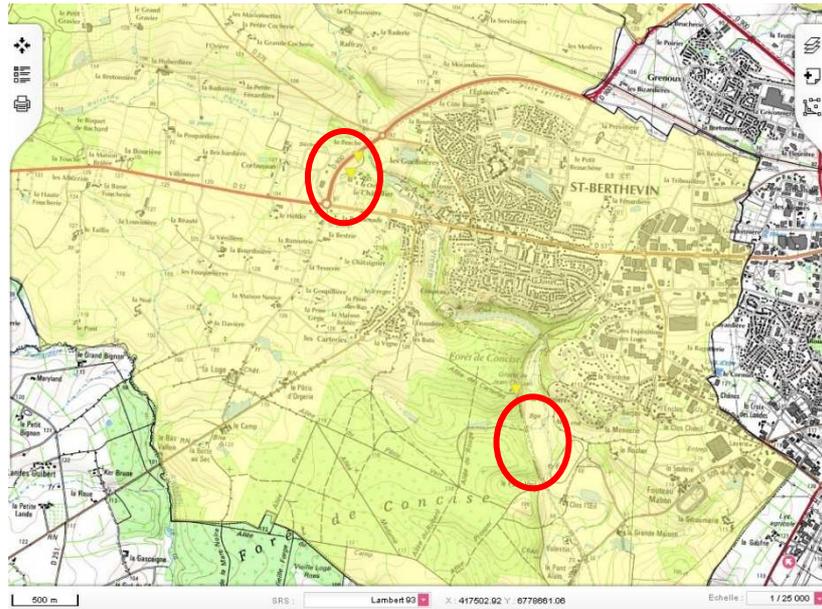
Concession "La Sorinière" 53-024 (plusieurs communes)



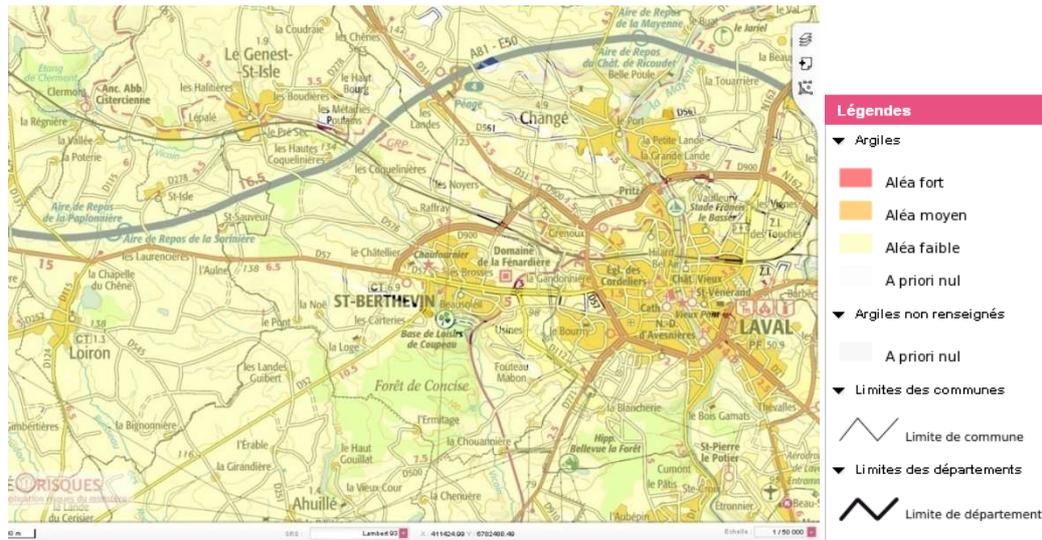
❖ CAVITES SOUTERRAINES

4 cavités sont identifiées sur la commune :

Identifiant	Nom	Type
PALAA0100159	Le Châtelier	indéterminé
PALAA0100364	Grotte du Châtelier	naturelle
PALAA0100365	Grotte du Blaireau	naturelle
PALAA0100158	Grotte de Jean Chouan	naturelle



❖ RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES



La quasi-totalité du territoire communal est située en zone « Aléa faible » voire « A priori nul »

L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en rapport avec l'aléa mouvement de terrain est recensé sur la commune. Il s'agit de l'évènement suivant :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondation, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

CONSIGNES COMPORTEMENTALES POUR LA POPULATION

Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"> – S'organiser et anticiper ; – S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde. 	<ul style="list-style-type: none"> – S'écarter, ne pas revenir sur ses pas. 	<ul style="list-style-type: none"> – Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ; – Se mettre à la disposition des secours ; – Informer les autorités.



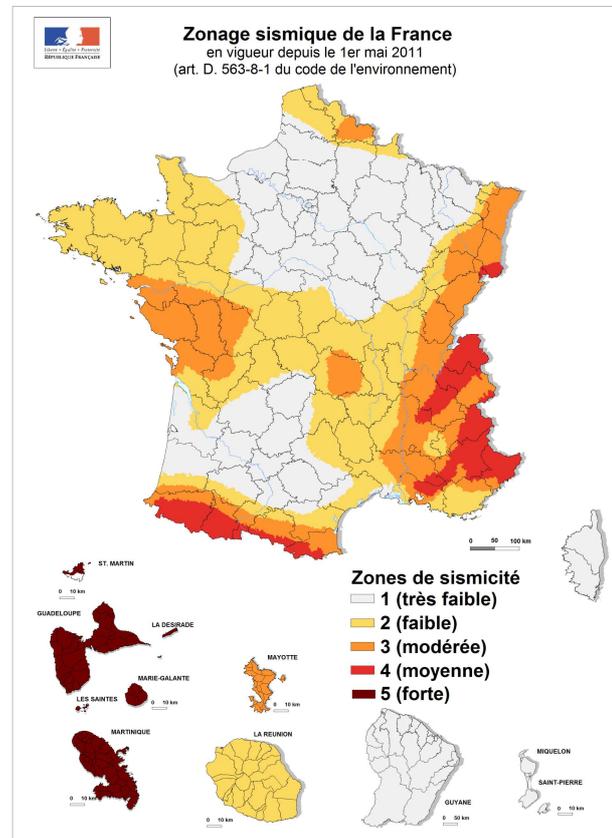
LE RISQUE SISMIQUE

PRESENTATION

Un séisme correspond à une rupture brutale des roches de la lithosphère, le long d'une faille (zone de rupture dans la roche, le long de laquelle les deux bords se déplacent l'un par rapport à l'autre). Les séismes sont l'une des manifestations de la tectonique des plaques.

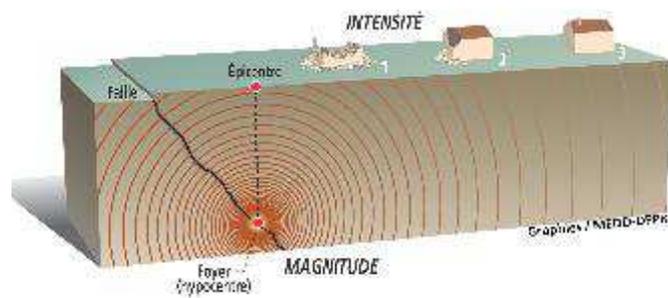
Les ondes sismiques émises lors d'un séisme se propagent à travers les roches jusqu'à atteindre la surface terrestre. C'est le passage de ces ondes qui provoque les vibrations du sol lors d'un séisme. À la secousse principale, succèdent des répliques, des secousses plus faibles mais parfois meurtrières. Les répliques correspondent à des réajustements de blocs au voisinage de la faille pour retrouver un nouvel équilibre.

En Mayenne, le département est concerné par un risque sismicité de niveau 2.



Un séisme est caractérisé par

- son foyer (ou hypocentre) : c'est l'endroit de la faille où commence la rupture et d'où partent les premières ondes sismiques ;
- son épicentre : point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer ;
- sa magnitude : intrinsèque à un séisme, elle traduit l'énergie libérée par le séisme. La plus connue est celle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30 ;
- Son intensité : qui mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure objective par des instruments, mais une appréciation dont le séisme se traduit en surface et dont il est perçu (dommages aux bâtiments notamment). On utilise habituellement l'échelle EMS98n qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage ;
- La fréquence et la durée des vibrations : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets de surface ;
- La faille activée (verticale ou inclinée) : elle peut se propager en surface.



Le séisme est un risque pour lequel aucune alerte n'est envisageable préalablement aux secousses, car personne ne sait actuellement quand et où aura lieu le prochain séisme. L'impossibilité de prédire la survenance d'un événement sismique empêche d'alerter suffisamment tôt les populations.

CONSIGNES COMPORTEMENTALES POUR LA POPULATION

Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"> - S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité ; - Repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité ; - Fixer les appareils et les meubles lourds ; - Repérer les endroits où vous pouvez vous mettre à l'abri. 	<p>Si vous êtes à l'intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas sortir, se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide ; - S'éloigner des fenêtres ; - Se protéger la tête avec les bras ; - Ne pas allumer de flamme. <p>Si vous êtes à l'extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiment, pont, fils électriques) ; - A défaut, s'abriter sous un porche ; - Se protéger la tête avec les bras ; - En voiture, s'arrêter si possible à distance de constructions ou de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses ; - Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble ; - Couper l'eau, le gaz, l'électricité ; - Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer ; en cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et prévenir les autorités ; - Prendre ses papiers personnels, ses médicaments indispensables ; - S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et ne jamais pénétrer dans une maison endommagée ; - Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils seront pris en charge ; - Ne pas toucher les câbles tombés à terre ou à proximité du sol ; - Ecouter la radio locale (France Bleu Mayenne - 93.3 Mhz) ; - Vérifier les points d'eau et d'électricité : en cas de fuites d'eau et de coupures de courant, sortir du bâtiment et prévenir les autorités ; - Si vous êtes bloqués sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...).



LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel peut se manifester par un accident se produisant sur un site industriel et entraîner des conséquences graves pour les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel.

Il est lié à l'utilisation, au stockage ou à la fabrication de substances dangereuses.

La liste non exhaustive des différents types d'industries à risques est la suivante :

- Les industries chimiques qui produisent ou utilisent des produits en grande quantité ;
- L'ensemble des industries transformant les produits issus du pétrole ;
- Les lieux de stockage de gaz ;
- Les sites pyrotechniques de fabrication et de stockage d'explosifs ;
- Les silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou autres produits organiques dégageant des poussières inflammables ;
- Les substances dangereuses utilisées par certaines entreprises, tels que les sites pharmaceutiques et agroalimentaires, qui se servent d'ammoniac en quantités importantes dans le cadre de leur système de refroidissement, ou encore les sites de traitement de déchets dangereux.

Ces types d'industries peuvent générer des phénomènes dangereux, qui n'impliquent pas nécessairement la présence d'un risque.

On parle en effet de risque industriel dès lors qu'un phénomène dangereux est susceptible de menacer des personnes, des biens et/ou l'environnement. La notion de risque industriel repose sur la combinaison de l'aléa et des enjeux. Néanmoins, la classification des installations à risque repose sur le potentiel de dangers, indépendamment de l'évaluation du risque.

LES ENJEUX

La commune n'est pas située dans un périmètre de Plan Particulier de Risque Technologique.

CONSIGNES COMPORTEMENTALES POUR LA POPULATION

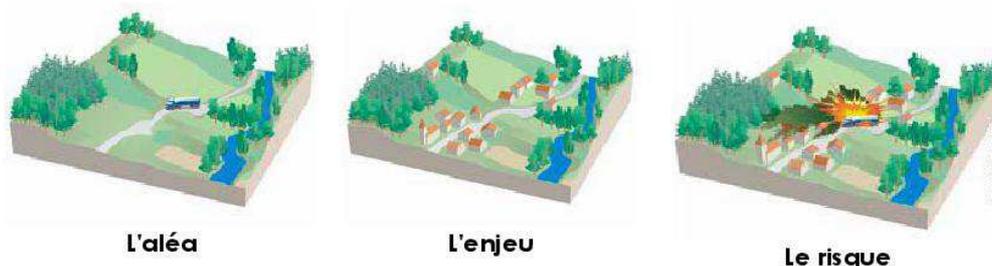
Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"> - S'informer sur l'existence ou non d'un risque ; - Evaluer sa vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques). 	<ul style="list-style-type: none"> - Rejoindre le bâtiment le plus proche ; - Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon une direction perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner ; - Se mettre à l'abri, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminée...); - Arrêter la ventilation et la climatisation ; - S'éloigner des portes et fenêtres ; - Ne pas fumer ; - Ne pas téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux ; - N'allez pas chercher les enfants à l'école : les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux ; - Se laver en cas d'irritation et si possible se changer ; - Protégez vos voies respiratoires avec un linge humide ou un masque ; - Écoutez la radio (France Bleu Mayenne 93.3 MHz). Vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre ; - Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Après la fin de l'alerte, aérez le local ayant été utilisé pour la mise à l'abri - Suivre les consignes données par les autorités concernant la consommation d'eau et de denrées alimentaires issues de zones éventuellement contaminées par des rejets toxiques issus d'un accident industriel



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE

PRESENTATION

Une matière dangereuse est une matière susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer. Le risque de Transport de Matières Dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.



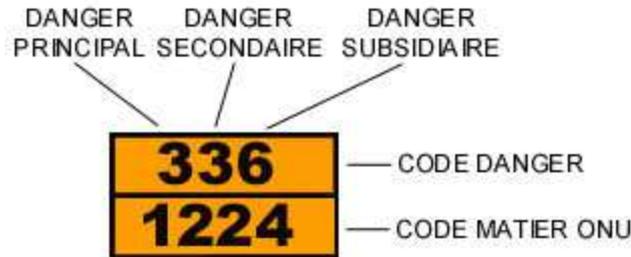
On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- une explosion : l'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques. Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres ;
- un incendie peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage ;
- un dégagement de nuage toxique peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique). Les matières peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

RECONNAITRE LA SIGNALÉTIQUE TMD

Il semble important de pouvoir reconnaître la signalisation spécifique au TMD. Tout véhicule (véhicule routier, wagon SNCF, container) doit porter à l'avant et à l'arrière une plaque rectangulaire de couleur orange réfléchissante.

- Pour les marchandises emballées, le panneau orange reste vierge
- Pour les citernes, ce panneau est codifié :



Dans la partie supérieure un nombre indique le ou les dangers présentés par la matière. Le premier chiffre indique le danger principal, le deuxième et le troisième indiquent un ou des dangers secondaires. S'il n'y a pas de danger secondaire, le deuxième chiffre est un zéro (voir tableau ci-après).

Dans la partie inférieure est inscrite un numéro à 4 chiffres, d'identification de la matière, conformément à une nomenclature de l'Organisation des Nations Unies (ONU), repris au journal officiel du 23 janvier 1975 (exemple : 2031-Acide nitrique, 1017-Chlore).

• N°	danger principal
0	
1	Matière explosive
2	Gaz comprimé
3	Liquide inflammable
4	Solide inflammable
5	Matière comburante ou peroxyde
6	Matière toxique
7	Matière radioactive
8	Matière corrosive
9	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau

Par ailleurs une autre signalisation existe, matérialisée par un losange orange, indique le danger prépondérant lié au produit transporté.



N°1 Sujet à l'explosion
divisions 1.1, 1.2, 1.3



N°1.4 Sujet à l'explosion
division 1.4



N°1.5 Sujet à l'explosion
division 1.5



N°1.6 Sujet à l'explosion
division 1.6



N°2.1 Gaz inflammable
et non toxique



N°2.2 Gaz non inflammable
et non toxique



N°2.3 Gaz toxique



N°3 Danger de feu
(matière liquide inflammable)



N°4.1 Danger de feu
(matière solide inflammable)



N°4.2 Matière sujette
à inflammation spontanée



N°4.3 Danger d'émanation
de gaz inflammable au contact de l'eau



N°5.1 Matière comburante



N°5.2 Peroxyde organique
Danger d'incendie



N°6.1 Matière toxique



N°6.2 Matière infectieuse



N°7A Matière radioactive
dans des colis de catégorie I



N°7B Matière radioactive
dans des colis de catégorie II



N°7C Matière radioactive
dans des colis de catégorie III



N°7E Matière fissile
de la classe 7



N°8 Matière corrosive



N°9 Matières et objets divers présentant,
au cours du transport, un danger autre
que ceux visés par les autres classes

CONSIGNES COMPORTEMENTALES POUR LA POPULATION

1. Se mettre à l'abri ;
2. Ecouter la radio France Bleu Mayenne 93.3 MHz ;
3. Respecter les consignes.

En cas d'accident de transport de matières dangereuses :

Avant	Pendant	Après
<p>– Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées</p>	<p>Si l'on est témoin d'un accident TMD :</p> <ul style="list-style-type: none"> – protéger : pour éviter un sur-accident, baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer ; – donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises. <p>Dans le message d'alerte, préciser si possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ; – le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train) ; – la présence ou non de victimes ; – la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ; – le cas échéant, le numéro du produit et le code danger. <p>En cas de fuite de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> – ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ; – quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ; – rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales) ; – Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours. 	<p>– Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio</p>



LE RISQUE SANITAIRE

Les risques sanitaires sont ceux susceptibles d'affecter la santé de la population du fait, entre autres, d'agents infectieux (virus, bactéries, parasites) ou de produits chimiques (pollution).

Grippe aviaire, pandémie grippale, menace de bioterrorisme par le charbon, pollution chimique accidentelle... ces exemples nous montrent la réalité et la diversité des risques sanitaires.

EN CAS DE PANDEMIE GRIPPALE :

Par exemple si la transmission interhumaine du virus survient, des mesures viseront à endiguer la propagation virale en :

- Isolant précocement les cas en début de pandémie ;
- Réduisant le risque de transmission par le port de masque et en renforçant les mesures d'hygiène ;
- Arrêtant des activités et en interdisant les rassemblements ;
- Mettant en place les traitements curatifs et préventifs adaptés.

EN CAS DE RISQUE SANITAIRE :

Il appartient à la ville de Saint-Berthevin, à la demande de la Préfecture, de mettre à disposition les différents locaux susceptibles d'être utilisés, et d'en assurer la logistique avec par exemple :

- Un centre de coordination sanitaire et sociale ou une cellule de crise ;
- Un centre de mise à disposition des matériels de protection (masques...) pour tous les personnels sanitaires et sociaux ;
- Un centre de vaccination.

En tant que collectivité locale, la ville doit également mettre en place un plan de continuité des services garantissant la collecte des déchets, la fourniture d'eau potable, l'aide aux personnes, l'état civil... ainsi que participer à l'information (via Internet ou via la mise en place d'un centre d'appel dédié) sur les conséquences pratiques et les mesures locales (fermetures d'écoles, interdictions de rassemblements...).

CONSIGNES COMPORTEMENTALES POUR LA POPULATION

- Lavez-vous régulièrement et méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon
- Placez un mouchoir en papier devant la bouche et le nez avant de tousser ou d'éternuer
- Jetez le mouchoir en papier dans une poubelle et lavez-vous ensuite les mains
- Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades.
- Gardez une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur
- Le port d'un masque d'hygiène est recommandé
- Il est préférable de ne pas effectuer de réunion
- Il est préférable de ne pas utiliser des systèmes de ventilation ou un climatiseur



PLAN VIGIPIRATE

QUE FAIRE EN CAS D'ATTAQUE ARMÉE ?

Une attaque armée est exécutée par un ou plusieurs individus dont l'intention est soit de faire un maximum de victimes sans distinction, soit de cibler spécifiquement certaines personnes ou lieux symboliques. Les agresseurs peuvent utiliser principalement des armes à feu, des armes blanches (couteau, hache) ou des ceintures explosives.

1) CAS GENERAL

Déterminez la réponse la plus appropriée à la situation.

Celle-ci n'est pas figée, elle évolue : adoptez vos modes de réaction aux circonstances.

Si l'attaque est extérieure au site dans lequel vous vous trouvez, il est recommandé de rester à l'abri. Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site où vous vous trouvez, respectez les consignes de sécurité présentées ci-dessous.

❖ S'ÉCHAPPER

Condition 1 : être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

Condition 2 : être certain de pouvoir vous échapper sans risque.

Dans tous les cas :

- ne déclenchez pas l'alarme incendie ;
- laissez toutes vos affaires sur place ;
- ne vous exposez pas (courbez-vous, penchez-vous) ;
- prenez la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- utilisez un itinéraire connu ;
- aidez si possible les autres personnes à s'échapper ;
- prévenez / alertez les autres personnes autour de vous ;
- dissuadez toute personne de pénétrer dans la zone de danger.

❖ S'ENFERMER

- dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper, enfermez-vous, barricadez-vous, cachez-vous dans un endroit hors de la portée des agresseurs ;
- condamnez la porte si celle-ci n'a pas de serrure en bloquant la poignée avec des moyens de fortune (meuble, etc.) ;
- éteignez les lumières ;
- éloignez-vous des murs, portes et fenêtres ;
- allongez-vous au sol derrière plusieurs obstacles solides (des projectiles tirés au travers des cloisons peuvent atteindre l'intérieur de la pièce dans laquelle vous vous trouvez) ;
- faites respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur) et décrochez les téléphones fixes ;
- restez proche des personnes manifestant un stress et rassurez-les ;
- attendez l'intervention des forces de sécurité.

❖ **ALERTER**

Une fois en sécurité : prévenez les forces de sécurité [17, 112 ou 114 (personnes ayant des difficultés à entendre et à parler)], en essayant de donner les informations essentielles :

- **Où ?** Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs ;
- **Quoi ?** Nature de l'attaque (explosion, fusillade, prise d'otages...), type d'armes (arme à feu, arme blanche, explosifs...), estimation du nombre de victimes ;
- **Qui ?** Estimation du nombre d'assaillants, description (sexe, vêtements, physionomie, signes distinctifs...), attitude (comment se comportent-ils, regardent-ils la télévision, ont-ils des moyens de communication...). Estimation du nombre de personnes blessées ou cachées autour de vous.

Si vous ne pouvez pas parler, appelez et laissez la ligne en suspens pour que les forces de sécurité puissent être prévenues.

NE PENSEZ PAS QUE D'AUTRES ONT DONNÉ L'ALERTE, FAITES-LE !

❖ **RESISTER**

Si se cacher ou évacuer est impossible et si votre vie est directement en danger et dans la mesure de vos moyens, résistez en dernier recours.

Collectivement, la prise d'ascendant sur un adversaire isolé peut retourner la situation. Des gestes simples peuvent contribuer à interrompre ou neutraliser la menace comme suit :

- distrayez l'adversaire (criez) et attaquez ;
- profitez d'un moment de vulnérabilité de l'agresseur (changement de chargeur, etc.) ;
- jetez des objets / utilisez des armes improvisées.

Attention, le cas d'une prise d'otages est différent d'une fusillade de masse. Ne cherchez pas la confrontation avec les terroristes et respectez leurs consignes.

❖ **FACILITER L'INTERVENTION DES FORCES DE SECURITE ET DES SERVICES DE SECOURS**

Afin de faciliter l'intervention des forces de sécurité et des services de secours :

- restez enfermé jusqu'à ce que les forces de sécurité procèdent à l'évacuation ;
- évacuez calmement, les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect ;
- ne courez pas en direction des forces de l'ordre ;
- signalez les blessés et l'endroit où ils se trouvent, portez les gestes de premiers secours si vous en avez reçu la formation ;
- ne quittez pas les lieux immédiatement : votre témoignage pourrait faire avancer l'enquête.

2) CAS PARTICULIERS

❖ **EN CAS D'ATTAQUE A L'ARME BLANCHE**

- enfuyez-vous ;
- si vous ne pouvez pas vous enfuir : protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, chaise, vêtement enroulé sur l'avant-bras, etc.) ;
- utilisez une arme de fortune permettant de prolonger votre bras ;
- attaquez à plusieurs : une personne peut attirer l'attention de l'agresseur tandis qu'une autre cherche à le neutraliser.

Un agresseur muni d'une arme blanche peut être déstabilisé par une réaction collective des victimes ou des personnes situées à proximité. Dans la mesure du possible, se concerter avant d'agir et attaquer par surprise.

❖ EN CAS D'EXPLOSION OU DE RISQUE EXPLOSIF

- éloignez-vous du lieu de l'explosion ;
- ne touchez à rien (objet, sac abandonné, débris) ;
- protégez-vous / mettez-vous à l'abri derrière un obstacle solide (une deuxième explosion, à proximité du premier lieu d'explosion, visant les secours ou les forces de l'ordre, est possible) ;
- attendez l'intervention des secours.

❖ EN CAS D'ATTAQUE DANS UN TRAIN

- **SE CACHER**

Allongez-vous sous les sièges ou accroupissez-vous.

- **ALERTER**

Appelez le 31 17 ou envoyez un SMS au 31 177. Si vous appelez en utilisant l'application Alerte 3117, votre interlocuteur vous géolocalisera. Décrivez le lieu de l'attaque : le numéro du train ou sa situation géographique, le numéro de la voiture, etc.

- **RESISTER**

En dernier ressort, si votre vie est menacée, gênez ou neutralisez l'action des terroristes avec l'aide des personnes cachées autour de vous.

- **S'ÉCHAPPER**

Ne sortez du train que si vous pouvez le faire sans traverser de voie ferrée.

- **FACILITER L'INTERVENTION DES FORCES DE SECURITE ET DES SERVICES DE SECOURS**

A l'arrivée des forces de l'ordre, mettez vos mains en évidence et restez immobile.

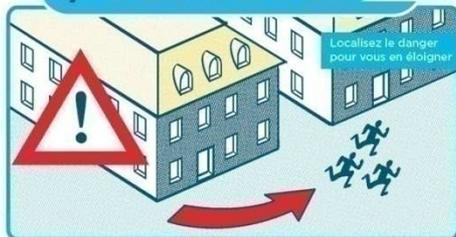
ATTENTION : ne pas éteindre votre téléphone, le mettre en mode silencieux.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

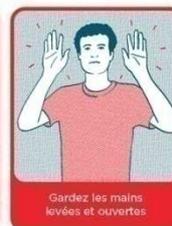
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste





LES CONTACTS UTILES

SECOURS

- Pompiers : 18
- Police : 17
- SAMU : 15
- Avec un portable : 112

- **MAIRIE DE SAINT-BERTHEVIN**

02 43 69 28 27

accueil@ville-saint-berthevin.fr

<http://www.saint-berthevin.fr/>

- **PREFECTURE**

46 rue Mazagran

53015 LAVAL

o **SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE**

02 43 01 50 00

<http://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-des-personnes-et-des-biens/Risques-naturels-et-industriels/Prevention-des-risques>

o **SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)**

02 43 59 16 00

- **MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER**

<http://www.prim.net/>

- **VIGILANCE DES PHENOMENES METEOROLOGIQUES**

<http://www.meteofrance.com/>

- **CARTE DE VIGILANCE DES CRUES**

<https://www.vigicrues.gouv.fr/3>

- **INFORMATION RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES**

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/alea-retrait-gonflement-des-argiles#/>

- **PANDEMIE GRIPPALE**

<http://www.gouvernement.fr/risques/pandemie-grippale>.

- **INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE**

<http://invs.santepubliquefrance.fr/>

- **INSTITUT NATIONAL DE PREVENTION ET D'EDUCATION POUR LA SANTE**

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/>

- **PLAN VIGIPIRATE**

<http://www.gouvernement.fr/vigipirate>